

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 3^e N° 73.

SIGNALEMENT.

Le Sr^e Vic. Julien-François-Marie Baulange

natif de St. Mamet

demeurant à ———

allant à Madrid

âgé de = 15 = ans, taille d'un mètre
13 centimètres

cheveux chât.-clair front étroit

sourcils — yeux gris

nez ord.^e bouche moy.^e

barbe " menton à fumette

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

Sévéres cicatrices sur front.
à droite.

PIÈCES DÉPOSÉES.

Mme B.

FAIT à Aurillac, le 19 juillet 1862.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :



T. Mornet, le 18 juillet 1862.

A Monsieur le Préfet du Cantal,

Monsieur le Préfet,

Signalement.

Age de 15 ans
taille d'un mètre 48 cent.
Cheveux châtains clairs
front étroit
lourds châtains clairs
yeux gris
nez ordinaire
brosse moyenne
menton à foretelle
barbe point
teint coloré
visage ovale
légère cicatrice sur le côté
Droit du front.

M. Julien Louis Marné, sans profession
demeurant au chef lieu de la commune de Saint-
Manat, le salvetat, a l'honneur de vous prier de
vouloir bien lui délivrer un passe-port pour
aller à Madrid (Espagne).

C'est ce que j'ai l'honneur de vous solliciter,

Monsieur le Préfet,

Je suis très humblement,

Julien Marné

Le Maire de la commune de Saint-Manat
le salvetat, soussigné, considère que le dit
M. Julien Louis Marné, dont la signature
et ce certificat, est de bonne conduite et qu'il
a la recommandation de sa mère, Jeanne
Pierrette Marné, sa mère, soussignée,
et Paris :

qu'il obtienne le passe-port qu'il sollicite,
T. Mornet, le 18 juillet 1862

Le Maire

Labrousse

Signature de la mère
certifié

